

SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA REMISE EN NAVIGABILITE DU TARN
Délibération
Séance du comité syndical du mardi 2 avril 2024

Séance du : 2 avril 2024

Date de convocation : 15 mars 2024

Membres en exercice : 10 titulaires

Quorum : 6

Présents : 3 titulaires et 2 suppléants

Représentés : 4

Absents ou excusés : 3

Seuil de la majorité absolue : 6

Vote : Pour : 8 contre : 0 abstention : 0

N° 2024/04/02 - 02

Objet : Approbation du Compte de gestion 2023

Le mardi 2 avril 2024, à 14h00, le comité syndical du Syndicat mixte pour la remise en navigabilité du Tarn s'est réuni à la Maison des Territoires 21 boulevard de la Marquette à Toulouse, sous la présidence de Mme Maryse VEZAT-BARONIA.

Après avoir ouvert la séance, Madame la Présidente a procédé à l'appel nominal des délégués.

Le conseil syndical était composé comme suit :

Délégués titulaires présents :

Pour le Conseil départemental : Madame VEZAT-BARONIA, Madame Karine BARRIERE

Pour la Communauté de Communes du Val d'Aïgo : Monsieur Jean-Marc DUMOULIN

Délégués suppléants présents :

Pour le Conseil départemental : néant

Pour la Communauté de Communes Val Aïgo : Monsieur Daniel REGIS, Monsieur Michel SANTOUL

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Madame Sandrine FLOUREUSSES à Madame VEZAT-BARONIA, Monsieur Jean-Michel FABRE à Madame VEZAT-BARONIA,

Monsieur Didier CUJIVES à Madame Karine BARRIERE, Madame Sabine GEIL-GOMEZ à Madame Karine BARRIERE.

Etaient absents et excusés :

Pour le Conseil départemental : Monsieur Victor DENOUVION, Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS

Pour la Communauté de Communes du Val d'Aïgo : Madame Ghislaine CHARLES

Après avoir constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance Madame la Présidente a procédé à la lecture de la présente délibération et a porté à la connaissance des membres du comité syndical les éléments suivants :

EXPOSE

Le Compte de Gestion est un document établi par le comptable public qui retrace les opérations budgétaires de la collectivité et comporte :

- Une balance générale de tous les comptes au Trésor
- Un bilan comptable retraçant l'actif et le passif de la collectivité

Sur l'exercice 2023, après contrôle des écritures, le CDG présente :

- En section de fonctionnement :
 - En dépenses : 23 340.81 €
 - En recettes : 322 000 €

Soit un excédent de fonctionnement 2023 de 298 659.19 €

- En section d'investissement :
 - En dépenses : 45 308.80 €
 - En recettes : 211 361.58 €

Soit un excédent d'investissement 2023 de 166 052.78 €

Le CDG 2023 est conforme au Compte Administratif 2023 établi par le Syndicat Mixte pour la remise en navigabilité du Tarn.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le comité syndical

DECIDE

Article 1 : D'approuver le compte de gestion de Madame la Payeuse Départementale de la Haute-Garonne pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes au Compte

Administratif 2023 du budget principal du Syndicat mixte pour la Remise en navigabilité du Tarn,

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente à signer le Compte De Gestion,

Article 3 : De n'émettre aucune observation, ni réserve sur le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur et annexé à la présente délibération.

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte pour
la Remise en navigabilité du Tarn

Certifié exécutoire après :

- transmission en Préfecture
le : 16 avril 2024.
- et affichage le : 16 avril 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.